Informations de base

2016/2526(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur une nouvelle stratégie en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes en Europe après 2015 **Subject** 4.10.04 Egalité des genres 4.10.09 Condition et droits de la femme	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres		
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Justice et consommateurs	JOUROVÁ Věra	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
02/02/2016	Débat en plénière		
03/02/2016	Décision du Parlement	T8-0042/2016	Résumé
03/02/2016	Résultat du vote au parlement		
03/02/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2016/2526(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	FEMM/8/05489

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0148/2016	01/02/2016	
Proposition de résolution		B8-0150/2016	01/02/2016	
Proposition de résolution		B8-0163/2016	01/02/2016	
Proposition de résolution		B8-0164/2016	01/02/2016	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0042/2016	03/02/2016	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2016)242	08/06/2016	

Résolution sur une nouvelle stratégie en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes en Europe après 2015

2016/2526(RSP) - 03/02/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 337 voix pour, 286 voix contre et 73 abstentions, une résolution sur une nouvelle stratégie en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes en Europe après 2015.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes S&D, ALDE, GUE/NGL et Verts/ALE.

Les députés rappellent que la stratégie de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2010-2015 **n'est pas suffisamment exhaustive**, et que ses objectifs programmés n'ont pas été réalisés dans la pratique. Ils indiquent qu'une nouvelle stratégie pour l'après-2015 devra insuffler un élan nouveau et arrêter des mesures concrètes pour renforcer les droits des femmes et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, les députés estiment qu'il est regrettable que le programme de travail de la Commission pour 2016 ne fasse aucune mention spécifique de la stratégie de l'Union pour l'égalité des genres pour l'après-2015 et déplorent le fait que, le 3 décembre 2015, la Commission n'ait publié qu'un document de travail de ses services intitulé "*Strategic engagement for gender equality 2016-2019*".

Ils déplorent également le fait que, le 7 décembre 2015, le Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO) n'ait pas pu s'accorder sur une position officielle en ce qui concerne plusieurs points en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris la directive sur la présence des femmes au sein des conseils d'administration, qui est attendue de longue date par le Parlement.

Toutefois, les députés se félicitent de l'angle d'approche adopté par la Commission concernant un engagement stratégique pour l'égalité hommes-femmes, mais déplorent l'absence de critères concrets et **d'un budget spécifique**, en l'absence desquels il sera impossible de mesurer l'état d'avancement de la stratégie.

Ils invitent la Commission à:

- adopter une communication sur une nouvelle stratégie en faveur de l'égalité hommes-femmes et des droits des femmes pour la période 2016-2020 qui **réponde aux enjeux en matière d'égalité hommes-femmes et qui soit conforme au programme fixé au niveau international**, à savoir le document final adopté en 2015 lors de la session spéciale Pékin +20 et le nouveau cadre pour «l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes: transformer la vie des femmes et des filles dans le contexte des relations extérieures de l'UE (2016-2020)»;
- coopérer avec le Parlement et le Conseil, et organiser un sommet de l'Union européenne consacré à l'égalité hommes-femmes et aux droits des femmes en vue d'identifier les progrès accomplis, et de prendre de nouveaux engagements dans la perspective du prochain Conseil EPSCO en mars 2016.